

#ÉTUDE EXCLUSIVE #PRESSE #ENTREPRISE

LE PARTAGE DE LA PRESSE DANS LES ORGANISATIONS FRANÇAISES

TOUS LES RÉSULTATS DU DERNIER BAROMÈTRE DU CFC, avec TEST-SA

Paris, le 25 septembre 2023 – Dans un contexte économique et social en pleine mutation, les organisations, publiques comme privées s’informent continuellement sur ce qui fait l’actualité de leurs écosystèmes respectifs. Dans ce contexte, la veille et la rediffusion de contenus de presse (articles, audio et vidéo) font partie des pratiques privilégiées des cadres. C’est pourquoi, pour la troisième fois depuis 2013, le CFC, garant du partage responsable des contenus de la presse et du livre, présente ce jour la troisième édition de son baromètre du partage de la presse dans les organisations françaises.

Méthodologie : cette étude CAWI (Computer Assisted Web Interviews) a été menée fin 2022 auprès de 1258 cadres, parmi lesquels 1001 d’entre eux étaient en entreprise et 257 au sein de la fonction publique.

Ses principaux enseignements sont les suivants :

- **Les articles de presse sont les contenus les plus rediffusés par les cadres (87 %)**
- La rediffusion d’articles explose en interne (83 % contre 61 % en 2018)
- Un cadre sur deux rediffuse très régulièrement des articles de presse (de tous les jours à plusieurs fois par semaine)
- Le secteur où les cadres ont le plus souvent recours au partage d’articles est la communication (70 %)
- Plus d’un tiers des cadres rediffusent des articles auprès de plus de 11 destinataires.
- L’abonnement à la presse en entreprise explose : 75 % des cadres y ont accès (contre 47 % en 2018)
- **Pour la première fois, il y a davantage de cadres qui ont accès à des abonnements presse numériques plutôt que papier (45 contre 43 % fin 2022)**

VEILLE ET PARTAGE DE LA PRESSE, DES OUTILS INDISPENSABLES AU QUOTIDIEN DES CADRES

Le baromètre révèle ainsi que **les contenus les plus rediffusés par les cadres sont les articles de presse (87%)**. Viennent ensuite les extraits de programme TV et radio (52 %), puis les podcasts (47 %). Le CFC note également que depuis 2018, les partages de contenus **en interne** sont en très forte progression (83 % en 2022 contre 61 % en 2018).

Pratique largement installée chez les cadres français, le recours à la rediffusion d’articles ferait même partie de la routine quotidienne de nombreux d’entre eux : ainsi, au moins **un répondant sur deux affirme (52 %) qu’il rediffuse des articles plusieurs fois par semaine, voire tous les jours**.

Par ailleurs, plus d'un tiers des cadres (35 %) rediffuserait des articles auprès d'une large audience : **plus de 11 destinataires par envoi !**

« Il est intéressant d'observer, à partir de ces chiffres, comment les cadres français contribuent à la viralité de certains contenus de presse. Atout indispensable de la performance économique, le partage d'articles de presse progresse fortement. Je me réjouis que la plupart des entreprises et acteurs publics partagent ces contenus en toute responsabilité, dans le respect du droit d'auteur. Le CFC est là pour les y aider au quotidien », commente Laura Boulet, Directrice Générale du CFC.

LES ABONNEMENTS À DES TITRES NUMÉRIQUES TOUJOURS EN PROGRESSION

Le baromètre se penche ensuite sur la provenance des articles partagés. Ainsi, **un article sur deux serait issu d'un titre de la Presse Quotidienne Nationale (51 %)**. Ceux-ci viendraient en majorité des abonnements **presse (numérique ou papier) payés par l'organisation, à 39,4 %**, un chiffre stable par rapport à 2018, suivi par les sociétés de veille d'information auxquelles sont abonnées les entreprises (32 %). Par ailleurs, une large majorité des cadres (75 %) affirme avoir accès à un abonnement presse (numérique ou papier). Or, ils n'étaient que 47 % en 2018 !

Enfin, **pour la première fois, le nombre de cadres ayant accès à des abonnements presse numériques dépassent le papier**. Les premiers représentent ainsi 45 % des abonnements, et le print 43 %, une progression exceptionnelle depuis 2018 (25 % pour le digital et 32 % pour le papier).

« Il aura fallu moins de deux décennies à la presse numérique pour connaître un tel succès. Aujourd'hui, plus que jamais, payer pour du contenu en ligne est une pratique totalement installée dans les habitudes des Français, dans la sphère professionnelle. Faire en sorte que la rediffusion de ces contenus d'information s'effectue de façon vertueuse en rétribuant justement les journalistes et les éditeurs est l'une des missions majeures du CFC », ajoute Laura Boulet.

A propos du CFC :

Depuis 1983, le CFC gère collectivement les droits d'auteur du livre et de la presse pour les copies et les rediffusions de leurs contenus, dans les secteurs professionnel et pédagogique. Il est l'unique société agréée par le ministre de la Culture pour gérer le droit de reproduction par reprographie de la presse et du livre en France. Il gère les droits numériques de la presse et du livre dans le cadre d'apports de droits confiés par les éditeurs. Il répartit également la part des droits qui reviennent aux éditeurs au titre de la copie privée numérique de la presse.

CONTACTS PRESSE : AGENCE ØCONNECTION

Valérie Hackenheimer - vhackenheimer@oconnection.fr - 06 12 80 35 20

Emeline Réthoré – erethore@oconnection.fr – 06 30 61 51 67